



# IMMIGRANTS ET EMPLOI

## Deux affaires...

### Pour mémoire L'affaire Al Batal, alias Tremblay

*Il y a un an et demi de cela, irrité par le comportement évidemment raciste d'un employeur, Kamal El Batal, faisait adroitement la preuve qu'il avait été écarté d'un emploi au seul motif de son origine ethnique. En bon citoyen, il exerçait alors les recours que lui donne la loi. Depuis 18 mois, on est, et lui aussi sans aucun doute, sans nouvelles des suites de l'affaire. Pour mémoire donc, voici ce que nous écrivions à l'époque à ce sujet.*



L'histoire est tristement banale. Kamal El Batal, né au Maroc, immigré au Québec en 1993, a fait de solides formations académiques au collège de la Poëtière et à l'université de Laval. Suite à quoi, il entre dans la vie active en 1995 et acquiert une belle expérience de vulgarisateur et de formateur en techniques agronomiques. Cela se passe en Gaspésie,

nonobstant, ses réalisations lui valent même d'accomplir des missions de coopération en Afrique pour le compte de son pays d'origine, le Canada. En 1999, il s'installe à son compte comme consultant dans le secteur de l'économie rurale et de son développement ; l'affaire marche bien, les clients de M. El Batal sont satisfaits et fidèles. Mais un poste de gestionnaire ; prestigieux ; se présente

dans une entreprise prestigieuse de l'agro-économie. Mû par une légitime ambition, M. El Batal présente sa candidature. Pas de réponse.

#### Acte civique...

Il remet donc ça quelque temps plus tard ; mais cette fois, il présente deux candidatures à la fois : une sous son vrai nom, et une accompagnée d'un même C.V. sous le nom fictif de Marc Tremblay. Surprise !

si Kamal El Batal est ignoré, Marc Tremblay reçoit une réponse positive, est invité à un entretien d'embauche (téléphonique) «brillamment soutenu» et peut donc être recruté.

N'importe qui, à la place de M. El Batal se serait arrangé avec une telle affaire, aurait tiré profit de l'erreur de l'entreprise recrutante pour son seul compte. Pas lui, je n'aurais pas eu la conscience tranquille, j'aurais bafoué ma dignité et surtout, je n'aurais rien apporté à ma société d'accueil» dit-il. «Ici on vit malheureusement assez souvent ce type de problème; il n'est heureusement pas généralisé ; mais même s'il n'est que marginal, le problème de la discrimination face à

l'emploi doit être combattu avec intrinsèque».

... et nécessaire débat Il alerte donc la presse ; journaux et télévision s'emparent de l'affaire ; mais tout cela se passe au temps des fêtes et donc risque de tomber très vite dans l'oubli.

La presse communautaire et ethnoculturelle ne l'entend pas de cette oreille ; elle reprend donc le flambeau ; les radios La Voix des

Marocains à Montréal et Taxi Maghreb en parle et appellent leurs auditeurs à s'exprimer, le débat s'engage, il se prolonge sur des sites web et provoque de très nombreuses réactions. Le débat, gageons-le va durer ; il accompagnera certainement les recours et procédures juridiques que M. El Batal compte entreprendre ; déjà, à Montréal on parle de créer une association pour combattre le problème, jusqu'à ce que la réalité du marché de l'emploi reflète vraiment le contenu des lois et règlements régissant l'équité face à l'emploi.

*Surprise ! si Kamal El Batal est ignoré, Marc Tremblay reçoit une réponse positive, est invité à un entretien d'embauche (téléphonique) «brillamment soutenu» et peut donc être recruté.*

## Actuelle Le cas Amal Zniber

Le cursus universitaire de Amal Zniber est en tout point remarquable (il est lauréat de l'institut Polytechnique de Grenoble et à d'ailleurs obtenu les équivalences québécoises dès son arrivée au pays) ; son expérience internationale ne l'est pas moins (il a travaillé pour Bang et Olufsen, pour Kodak, pour Panasonic et pour bien d'autres multinationales de renom). Pour autant, depuis son installation à Montréal, dans les domaines techniques qui sont sa spécialité, les employeurs – et Dieu sait si ses compétences sont demandées sur le marché de l'emploi ! – ne se bousculent pas pour répondre à ses offres de services.

Il n'en fait pas un drame cependant ; car déjà en France et au Maroc, en plus de ses tâches de technicien, il a souvent fait du service à la clientèle et des relations publiques et il aime ça.

Aussi, lorsqu'en 2001, on lui offre la possibilité de faire de la vente de matériel électronique (au comptoir et par téléphone) il accepte l'ouvrage et s'en sort fort bien, puisque lorsque en 2004 il décide de changer de car-

rière, ses employeurs font tout pour le faire revenir sur sa décision, avant, en désespoir de cause, de lui délivrer un certificat des plus élogieux.

#### Félicitations... et renvoi

En 2004 donc, il quitte les comptoirs et la vente pour devenir recenseur au téléphone, au service de l'arrondissement de Saint-Laurent qui procède alors à l'actualisation des données économiques relatives à son territoire de compétence (le mini recensement des entreprises 2004) . « Ce type de travail est d'avantage conforme à mes dilections» déclare M. Zniber quand on lui demande pourquoi il a quitté un emploi durable pour un travail qu'il savait de durée limitée «mais en plus, dès le premier entretien on m'a fait savoir que les enquêtes étaient itératives, qu'elles pouvaient fournir plusieurs semaines – voir plusieurs mois de travail par années et que si mon apport était satisfaisant, je serais presque automatiquement rappelé».

Dans cette première expérience, pour ce qui est de donner satisfaction, il fait fort. Au point

que les responsables du recensement lui délivrent un certificat qui le qualifie de «très efficace» et affirme que c'est «avec regret» qu'il est libéré de ses fonctions. Mieux encore : Développement économique de Saint-Laurent lui établit une recommandation flatteuse destinée à «des entreprises similaires» et son chef direct lui demande instamment de présenter sa candidature comme enquêteur au «Grand recensement de février 2005»...

#### Ce qu'il fera.

Et là, tout change. Six jours après avoir postulé, il reçoit une lettre très sèche, affirmant après la formule automatique de regret qu'«un candidat, dont l'expérience et les qualifications répondent mieux aux exigences du poste, a été sélectionné». En d'autres termes, Développement économique de Saint-Laurent reniait même sa signature, cette signature par laquelle elle établissait la compétence de M. Zniber et l'adéquation de cette compétence avec le travail offert.

L'acte est assurément discriminatoire ; et



Amal Zniber va en demander des comptes à travers les recours qu'il autorise la loi. Espérons seulement que lorsque le dossier sera parvenu devant la commission des droits de la personne, celle-ci aura fini de faire le ménage dans ses rangs et que le plaignant puisse alors avoir droit à un traitement équitable.